



Tartegnin, le 9 novembre 2023

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2023

BUDGET 2024

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente un budget 2024 avec un excédent de charges attendu de CHF 43'890.00 et ceci malgré tous les efforts de contenir les dépenses.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, au niveau des charges communales, aucun investissement n'a été pris en compte dans l'établissement de ce budget. Il s'agit donc seulement de l'entretien et des charges courantes et normales liées à la vie de notre commune.

Plusieurs facteurs rendent l'exercice d'établir le budget 2024 compliqué :

- l'inflation et donc le renchérissement du coût de la vie ;
- les fluctuations des charges liées aux péréquations cantonales ;
- les coûts / bénéfices des transitions en cours et voulus par la Confédération et le Canton concernant l'environnement (biodiversité, mobilité douce, abandon des énergies fossiles, etc.).

Les points suivants sont à relever :

Municipalité et Conseil Général

Nous vous rappelons que selon le souhait de la Commission de gestion et des finances, les vacations sont ventilées par dicastères.

Au total, le poste Vacation représente CHF 56'000.00, soit une augmentation de CHF 7'700.00 par rapport au budget 2023 (augmentation identique à celle pour 2023). Ceci s'explique par un surcroît de travail lié au dossier du café-restaurant communal, une augmentation de la charge de travail notamment pour les parcs, promenades et cimetière, les routes et l'épuration, l'ESP (réseau d'eau sous pression) mais également avec la révision de plusieurs règlements communaux très chronophages.

Personnel Administratif et Communal

Les salaires de nos employés seront indexés de 2% dès le 01.01.2024.

La Municipalité a également jugé nécessaire d'augmenter le temps de travail de notre secrétaire communale de 10% dès le 01.01.2024, ceci en raison de l'augmentation des demandes liées aux divers dicastères, mais surtout de l'urbanisme et la construction.

Pour rappel : le bureau est composé d'une secrétaire communale, qui a également la charge du contrôle des habitants, travaillant dès le 01.01.2024 à 40% et d'un boursier travaillant à 30%.

Intérêts généraux

La Municipalité a décidé de reconduire l'organisation d'un Open-air Cinéma en 2024 (inclus sous le compte 140.317.00).

Le compte 140.352.01 inclut la participation au nouveau Fonds régional de mobilité collective et innovante de Région de Nyon (Préavis 07/2023).

Toutefois, un prélèvement de CHF 4'000.00 dans le fonds de réserve (compte 140.480.01) compense en partie l'augmentation total de la participation à Région de Nyon (compte 140.352.01)

Impôts

En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques (compte 210.400.02), la Municipalité s'est basée sur les montants encaissés au 30.09.2023, combiné à une estimation des acomptes à recevoir pour les derniers 3 mois de l'année 2023.

Pour le compte 210.441.03 Impôt sur les gains immobiliers, le calcul est basé sur des estimations de la Municipalité.

Finances

Les intérêts des dettes à moyen et long terme (compte 220.322.00) subissent une importante hausse. Principalement en raison de l'augmentation de notre dette en lien avec les travaux pour le café-restaurant communal et le PACom.

Le calcul concernant les Intérêts des dettes à moyen et long terme (compte 220.322.00) se base sur un taux de 3% par année.

Amortissement et Réserve non-ventilés

En prévision des nouvelles règles de comptabilité liées au nouveau plan comptable (MCH2), l'amortissement obligatoire concernant le parking des Pressoirs est comptabilisé dorénavant dans le compte 440.331.01 Amortissement parking (sous 440 Parcs, Promenades et Cimetière).

Bâtiment communal

La Municipalité n'a pas tenu compte dans ce budget de 2 rénovations nécessaires ; celles-ci vous seront soumises par préavis : la rénovation d'un appartement et la rénovation de l'éclairage et du clocher du bâtiment.

Routes

La Municipalité maintient sa décision de 2023 concernant le cycle de travaux sur 2 à 3 ans. Il s'agit de la vidange des dépotoirs (compte 430.314.00).

Toute réfection de ruelle ou de route vous sera soumise par préavis.

Parcs, promenades et cimetière

La Municipalité maintient sa décision de 2023 concernant le cycle de remplacement de tous les mâts du village ; ceci sur une période de 2 à 3 ans (compte 440.314.01).

Comme mentionné sous Amortissement et Réserve non-ventilés, l'amortissement obligatoire concernant le parking des Pressoirs est dorénavant comptabilisé dans le compte 440.331.01.

La Municipalité n'a pas tenu compte dans ce budget de la nécessité de la continuation de la restauration du mur d'enceinte du cimetière ni du besoin d'un nouveau columbarium. Un préavis vous sera donc soumis pour ces travaux.

Réseau d'égouts et d'épuration

La diminution de notre participation à la STEP de Rolle (compte 460.352.00) est dû à la fin des amortissements liés à la STEP existante.

Vente d'eau

Afin de réduire le déficit, principalement dû à l'augmentation des frais et honoraire mais également aux besoins d'entretien, la Municipalité se doit d'augmenter dès le 01.01.2024 le prix du m³ d'eau à CHF 1.20 (auparavant CHF 1.00/ m³) (compte 810.435.00).

Pour rappel : les charges des comptes de la rubrique 8 Service Industriels doivent être couvertes entièrement par les revenus. La dernière augmentation date du 01.01.2022 (de CHF 0.70/m³ à CHF 1.00/m³). Nous restons toutefois bien en-dessous de la moyenne Suisse, CHF 2.00/m³ (selon le site web energie-environnement.ch), mais avons rejoint le tarif facturé par le SIDERE, soit CHF 1.20/m³.

Nous sommes confiants que la maîtrise des charges communales, ainsi que des potentielles rentrées d'impôts supplémentaires, devront nous permettre de maintenir l'équilibre des comptes 2024.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Tartegnin

- vu le préavis de la Municipalité N° 08/2023,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


décide

- d'approuver le budget 2024 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Stéphane Jayet  Céline Etoupe

MUNICIPALITE
DE TARTEGNIN
LIBERTE
ET
PATRIE